

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2024.02.33 Du 17 juin 2024</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	<b>Objet : Attribution du marché de propreté urbaine – prestations de nettoyage mecanisé et/ou manuel, des voies et espaces publics de la commune de la Celle-Saint-Cloud (2024 AOO 03)</b>	
Secrétaire de séance : Juliette DECAUDIN	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 34 Présents : 27 Pouvoirs : 6 Votants : 33	<b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour :33 Contre :0 Abstentions :0	<b>Vu</b> le Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2161-2 à R. 2161-5,	
Présents <b>Le Maire</b> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Dominique PAGES Mohamed KASMI  <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Jean-Luc PRIEUR	<b>Vu</b> la décision de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 mai 2024, décidant d'attribuer le marché à la société NICOLLIN SAS ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse après analyse conformément aux critères indiqués dans le règlement de consultation,  <b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission Aménagement – Bâtiments – Transports – commerce du 3 juin 2024,  <b>Considérant</b> qu'afin de poursuivre les prestations de nettoyage mécanisé et/ou manuel, des voies et espaces publics de la Ville de La Celle Saint-Cloud, dont le précédent marché 2020 AOO 02 arrive à échéance le 02 juillet 2024, un marché a été lancé selon la procédure formalisée européenne de l'appel d'offres ouvert,  <b>Considérant</b> que le marché est un accord-cadre composite correspondant pour partie à un marché ordinaire, dont les prestations sont réglées à prix global et forfaitaire, et pour partie à un accord-cadre mono-attributaire exécuté au moyen de bons de commande,  <b>Considérant</b> que le marché n'est pas alloti,  <b>Considérant</b> qu'une offre a été reçue dans les délais et répond aux exigences et aux besoins,	
	<b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>	
	A l'unanimité des membres présents et représentés,	
	<b>Autorise</b> monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché 2024 AOO 03 ainsi que tout acte ou document afférent.	
Absents excusés : Richard LEJEUNE Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Blaise VIGNON Martine CHEVALIER	<b>Dit</b> que le marché sera conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable tacitement trois (3) fois, pour une même durée.	
Absents ayant donné pouvoir : Richard LEJEUNE pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Nathalie PEYRON pouvoir à Sophie TRINIAC Pierre QUIGNON-FLEURET pouvoir à Benoît VIGNES	<b>Dit</b> que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.	
	 Le Maire, 	Accusé de réception en préfecture 078217801205-20240618-2024102138-DE Date de réception préfecture : 18/06/2024
	<i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.</i>	

<p>Laurent DUFOUR pouvoir à Valérie LABORDE Blaise VIGNON pouvoir à Pierre SOUDRY Martine CHEVALIER pouvoir à Birgit DOMINICI</p> <p>Absents : Georges LEFEBURE</p>	<p><i>Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)</i></li><li>- <i>ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)</i></li></ul> <p><i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i></p>
---	---